

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le trente et un janvier, les membres du Conseil Municipal de la commune de BERVILLE SUR SEINE, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme Nicole BASSELET, Maire.

Etaient présents : MM. Romain CECILE, Pascal CUCURULL, Laurent ELSINY, Yannick GONDRE, Pascal PONTY, MMES Nicole BASSELET, Monique PASSEL, Chantal SCHAPMANN, Chantal SEDIRA

Absents : MM. Sébastien HEMARD, Claude MABILLE, MMES Patricia BAUDRY, Mélissa CHANCEREL, Annick HAMEL

Secrétaire : MME Chantal SEDIRA

Approbation du procès-verbal de réunion du 29 novembre 2019 (délib n°2020-01)

Le compte rendu de la réunion du 29 novembre 2019 a été approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Approbation du compte de gestion 2019 (délib n°2020-02)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de DUCLAIR à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune. Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur Municipal pour l'exercice 2019 et autorise madame le maire à le signer.

Vote du compte administratif 2019 (délib n°2020-03)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Monique PASSEL, doyenne en âge, délibérant sur le compte administratif 2019 dressé par Mme Nicole BASSELET, Maire, approuve le compte administratif 2019 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Exécution du budget 2019

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	452 066,47	26 671,75	478 738,22
Dépenses	432 883,48	58 827,58	491 711,06
Résultat de l'exercice	19 182,99	- 32 155,83	- 12 972,84

Résultat d'exécution cumulé du budget 2019

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Résultat clôture 2018	309 711,17	192 257,60	501 968,77
Résultat exercice 2019	19 182,99	- 32 155,83	- 12 972,84
Résultat clôture 2019	328 894,16	160 101,77	488 995,93

Affectation du résultat (délib n°2020-04)

Le conseil Municipal décide d'affecter au budget communal 2020 le résultat d'exercice 2019 de la façon suivante :

- R001 : 328 894,16 (excédent de fonctionnement en recette)
- R002 : 160 101,77 (excédent d'investissement en recette)

Vote des taxes communales 2020 (délib n°2020-05)

Les taxes sont reconduites comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,66%
- Taxe foncière bâti : 17,10 %
- Taxe foncière non bâti : 47,51 %

Subventions communales (délib n°2020-06)

- Anciens combattants : 300 €
- USPI : 1300 €
- Dynamic club : 1 500 €
- Coopérative scolaire : 700 €
- Voyage scolaire par élève : 50 € par élève x 1/3 des effectifs
- Voyage des collégiens : 100 € par élève et par an
- Téléthon : 250 €
- Chasseurs bervillais : 300 €
- MJC Duclair périscolaire : 21 000 €
- MJC Duclair petites vacances et mercredi : 15 € par jour et par enfant
- MJC Grandes vacances : 15 € par jour et par enfant
- DDEN : 30 €
- CLIC Seine-Austreberthe : 0.25 € par habitant
- Bibliothèque d'Anneville-Ambourville : 1 000 €
- Seine Logement : 0.38 € par habitant

Avance de trésorerie pour l'achat du car scolaire (délib n°2020-07)

La Conseil Municipal décide de contracter un emprunt à court terme pour l'achat du car scolaire dans l'attente des subventions et du FCTVA afin de ne pas impacter le fonds de roulement de la commune pour un montant de 76 500 e avec un taux à 0.65%.

Mise à disposition de personnel (délib n°2020-08)

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition d'un agent communal auprès de la commune de Bardouville pour assurer les fonctions de chauffeur de car le matin et le soir jusqu'au 14 février 2020 inclus. La commune de Bardouville remboursera la commune de Berville-sur-Seine au prorata du temps de mise à disposition.

Mise en place d'une alarme PPMS – demande de subvention (délib n°2019-59)

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite équiper l'école d'un système d'alerte en accord avec le Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs et risques d'attentat. Cette installation permettra la sécurisation de l'établissement en cas de risques identifiés par le PPMS et notamment en cas d'intrusion par la mise en place d'une alarme spécifique, sonore ou lumineuse selon les cas. Le Conseil Municipal approuve l'installation d'une alarme PPMS couplée avec une sonnerie de début et fin de cours pour un montant de 10 889,87 € HT et

sollicite une subvention de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (entre 20 et 80 % du montant HT). Une subvention sera demandée en complément à la Métropole Rouen Normandie.

Demande de subvention FSIC et FAA auprès de la Métropole Rouen Normandie (délib n°2020-10)

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement aux travaux dans les bâtiments communaux et notamment la mise en place en place d'une alarme PPMS à l'école, le remplacement de la vasque circulaire à la maternelle et le remplacement des portes de la réserve de l'atelier. Il sollicite une subvention auprès de la Métropole et arrête le plan de financement suivant :

- HUCHEZ (alarme PPMS)	10 889,87 € HT
- LEVIONNOIS (sanitaires école)	1 631,63 € HT
- MJC (portes réserve)	2 950,00 € HT
- Coût total des travaux HT	15 471,50 € HT
- Subvention FIPD pour l'alarme (20% du montant de l'alarme*)	2 177,97 €
- Subvention FSIC (20%)	3 094,30 €
- Subvention FAA (25%)	3 867,87 €
- Fonds propres	6 331,36 €

* le montant de la subvention est sous réserve d'attribution

Revalorisation des indemnités du maire et des adjoints

Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 40.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Adjoints : 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.